

# demarche.numerique.gouv.fr

Demarche	: ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'une PUI de service d'incendie et de secours, conformément au décret n°2019-489 du 21 mai 2019 V2023/07
Organisme	: Direction adjointe Hospitalisation
Identité d	u demandeur
Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
d'un établissement, co dossier-type d'autoriss PARTIE I Le dossier de demand du code de la santé po	emande de renouvellement d'autorisation de missions et activités de Pharmacie à usage intérieur onformément au décret n°2019-489 du 21 mai 2019, cette démarche permet de compléter un ation et de le transmettre à l'ARS Bretagne.  e d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-27
Pièce justificative à jo  Lettre de demande	indre en complément du dossier e (article R5126-74)
	mande de renouvellement d'autorisation de PUI ou d'autorisation de création de PUI signée par le l'administration du service d'incendie et de secours
Preciser l'adresse éléc	tronique à laquelle le pharmacien gérant de la PUI peut être joint
Preciser le numéro de	téléphone auquel le pharmacien gérant de la PUI peut être joint
Préciser le nom et l'ac	lresse de la PUI et le nom et l'adresse des sites de PUI du SDIS

Le dossier de demande d'autorisation doit comporter des renseignements généraux concernant la PUI (article R5126-27 du code de la santé publique) : R5126-74 4°: Le ou les sites d'implantation des locaux de la pharmacie R5126-74 6°: Un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI Superficie totale des locaux de la PUI Indiquer la surface en m2 Pièce justificative à joindre en complément du dossier 7 Fournir un plan détaillé et coté de l'ensemble des locaux de la PUI y compris les locaux de stockage annexe, le stockage des gaz médicaux, des produits inflammables, sites de PUI... Préciser sur le plan le local ou la zone pour le nettoyage et l'entretien des dispositifs de liaison entre la PUI et les entités utilisatrices. Préciser, si cela relève de la PUI, l'emplacement des locaux dédiés au nettoyage et à l'entretien du matériel médicosecouriste et/ ou biomédical et son stockage R5126-74 8°: Les effectifs de pharmaciens prévus pour l'exercice des missions de la pharmacie, ainsi que leur temps de présence exprimé en demi-journées hebdomadaires. R5126-74 9°: Les effectifs de personnels, autres que pharmaciens Pièce justificative à joindre en complément du dossier Organigramme de la PUI Transmettre l'organigramme de la PUI. Temps de présence du pharmacien gérant en nombre de demi-journée par semaine (1 temps plein = 10 demi-journées) Pièce justificative à joindre en complément du dossier Liste du personnel de la PUI Par site de PUI préciser le nombre de chaque catégorie de personnel (préparateurs, internes, administratifs...), le nom des docteurs en pharmacie, le temps de présence en demi-journées pour chaque pharmacien sur chaque site. R5126-74 10° Le nombre de véhicules de secours d'urgence aux victimes, le nombre de voitures radiomédicalisées ainsi que le nombre et la composition de lots médicaux R5126-74 11°: L'effectif du personnel soutenu R5126-74 1°: Le nombre d'interventions de secours à personne prévues ou effectuées au cours de l'année précédant la demande Pièce justificative à joindre en complément du dossier Données d'activité Compléter le tableau joint

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'u

#### **CONVENTIONS**

R5126-74 12 °: La convention ou le projet de convention ou la convention lorsque la pharmacie à usage intérieur réalise

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'une mission ou une activité pour le compte d'une autre pharmacie à usage intérieur ou qu'elle confie une mission ou une activité à une autre pharmacie à usage intérieur;

R5126-74 13 °: La convention ou le projet de la convention mentionné au I de l'article L. 5126-10.

L'établissement a-t-il signé une ou des conventions avec d'autres PUI ?

Article L5126-10: Lorsque les besoins pharmaceutiques d'un établissement, service ou organisme relevant du III de l'article L. 5126-1 qui n'est pas partie à un groupement hospitalier de territoire ou qui n'est pas membre d'un groupement de coopération sanitaire mentionné au 4° de l'article L. 6133-1 ou à l'article L. 6133-7 ne justifient pas l'existence d'une pharmacie à usage intérieur, les médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 et les dispositifs médicaux stériles peuvent, par dérogation aux articles L. 5126-1 et L. 5126-7, être détenus et dispensés sous la responsabilité d'un pharmacien ayant passé convention avec l'établissement.

Cochez la mention applicable  Oui
Non
Transmettre les conventions
Copie des conventions signées
Copie des conventions signées
Copie des conventions signées
PARTIE II Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
Le dossier de demande d'autorisation doit comporter la liste de l'ensemble des missions et activités réalisées
R5126-74 2°: Les missions et activités prévues pour son propre compte ou pour le compte d'autres pharmacies à us intérieur précisément mentionnées ;
R5126-74 3°: Chaque mission ou activité confiée à une autre pharmacie à usage intérieur précisément mentionnée
R5126-74 5°: Les différents sites d'implantation des établissements, services ou organismes desservis par la PUI
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Lister l'ensemble des missions et activités réalisées en complétant le TABLEAU A du dossier type de demande d'autorisation.
Compléter le fichier joint (Annexe A partie II). Enregistrer le fichier sous format Excel.

### PARTIE III - Partie technique

Le dossier de demande d'autorisation doit comporter les renseignements concernant les missions et/ou activités objet de la présente demande :

R5126-27 8°: La description des moyens en personnel, locaux équipements, et système d'information.

Demande de renseignements relatifs à certaines missions et activités

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'u Le dossier de demande doit comporter les renseignements permettant d'apprécier les locaux, les moyens en personnel, en équipement et en système d'information permettant aux PUI des SDIS d'assurer leurs missions et activités :

ı	<b>^</b>		Λ		V	7		Ε		Λ	DI	П	ı
ᆫ	v	u	~	u			u	_	L	¬ ।	г,	u	

Quels sont les jours et horaires d'ouverture de la PUI ?
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Etat des surfaces des locaux de stockage de la PUI
Les locaux de la PUI sont-ils placés sous alarme ou sous sécurité/intrusion renforcée ? Lister les éléments de sécurité
Des fournisseurs livrent-ils des produits pharmaceutiques en dehors des heures d'ouverture de la PUI ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Modalités de livraison pendant les heures de fermeture de la PUI Préciser le lieu de livraison, les personnes qui détiennent les clés et l'ensemble des activités autre dans ce lieu. Décrire l'organisation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo du lieu de livraison pendant les heures de fermeture de la PUI
PERSONNEL
Décrire l'organisation retenue pour assurer la continuité pharmaceutique pendant les heures de fermeture de la PUI et pendant les absences du pharmacien (Pour mémoire, il n'est plu obligatoire de déclarer les absences des pharmaciens et leur remplacement auprès de l'ARS).
Nombre de préparateurs en pharmacie à la PUI
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une copie de diplôme de chaque préparateur en pharmacie travaillant actuellement à la PUI
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une copie du plan de formation année N-2 N-1 et N relatif au personnel de la PUI (pharmaciens, préparateurs, autres)

## **EQUIPEMENTS**

## STOCKAGE DES GAZ MEDICAUX

ayant le statut de dispositifs médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'extérieur du local de stockage des gaz médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur du local de stockage des gaz médicaux
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de la signalétique affichée sur la porte extérieure du local
La gestion des gaz à usage médical est-elle placée sous responsabilité pharmaceutique (article L5126-1 du CSP) ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Quelle est l'organisation mise en place pour garantir la continuité de l'approvisionnement en dehors des périodes d'ouverture de la PUI ?
STOCKAGE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES INFLAMMABLES
Liste des produits pharmaceutiques inflammables et/ou volatils
Liste des produits pharmaceutiques inflammables et/ou volatils
Liste des produits pharmaceutiques inflammables et/ou volatils  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'extérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'extérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables  Pièce justificative à joindre en complément du dossier
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Joindre une photo de l'intérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Joindre une photo de l'extérieur des locaux ou des équipements de stockage des produits pharmaceutiques inflammables  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  ☐ Joindre une photo de la signalétique affichée sur la porte extérieure du local ou de l'équipement

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'u

Les températures de conservation des produits thermosensibles sont-elles tracées ?  Cochez la mention applicable
Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre le document de traçabilité de la température de conservation des produits pharmaceutiques thermosensibles du dernier mois de juillet.
Décrire les conditions de transports des produits thermosensibles de la PUI vers les structures approvisionnées
Décrire les modalités de gestion des éventuels retours à la PUI des produits pharmaceutiques thermosensibles ou joindre la procédure correspondante
Existence d'une surveillance des températures de conservation des produits pharmaceutiques NON thermosensibles  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
STOCKAGE DES STUPEFIANTS
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'extérieur du dispositif de stockage des stupéfiants
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre une photo de l'intérieur du dispositif de stockage des stupéfiants
Décrire le dispositif de sécurité renforcée du stockage des stupéfiants (coffre-fort, alarme, dispositif d'accès)
Décrire les conditions de stockage des stupéfiants hors PUI
Pour information: destruction ou vol de stupéfiants est à déclarer en ligne en suivant le lien ci-dessous https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/-pui-stupefiants-declaration-

STOCKAGE des produits pharmaceutiques dans les centres d'incendie et de secours et les services de santé et de secours médical des services d'incendie et de secours relevant de la compétence de la PUI

(Arrêté du 6 avril 2011 - Article 13)

destruction-vol-ars-bretagne

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'u
Modalité de sécurisation des dotations
Fréquence des audits par la PUI des conditions de stockage et de détention des médicaments
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Joindre les derniers procès-verbaux d'audit
CONTROLE DES CONDITIONS DE STOCKAGE A LA PUI
L'établissement a-t-il réalisé recemment un audit interne ou contrôle des conditions de stockage des produits à risque particulier au sein de la PUI ?  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Date du dernier audit / contrôle
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Grilles d'audit des conditions de stockage à la PUI
Vous trouverez ci-joint un document régional pour faciliter cette mise en place le cas échéant
EQUIPEMENT POUR LA SERIALISATION
Date de première connexion au répertoire national de vérification des médicaments (France MVO)
Nombre de lecteurs (douchette) mise à disposition pour lire les codes de sérialisation
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Organisation
Procédure ou tout document décrivant l'organisation mise en place pour répondre à la règlementation relative à la sérialisation. Préciser notamment l'étape à laquelle a lieu le décommissionnement et le site de PUI en cas de PUI multisites.
PHARMACIE CLINIQUE
Les pharmaciens de la PUI ont-ils accès au Dossier Patient ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'utes pharmaciens de la PUI ont-ils accès à une messagerie sécurisée ?  pour communiquer avec les professionnels de santé externes à l'établissement ?
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Le pharmacien gérant a communication des listes départementales suivantes : Cocher les cases correspondantes
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Liste des médecins de sapeurs-pompiers habilités à prescrire les médicaments, objets ou produits mis à disposition par la PUI
Liste des infirmiers de sapeurs-pompiers habilités
Liste des sapeurs-pompiers habilités à réaliser des actes de soins d'urgence
Liste des médecins régulateurs du service d'aide médicale urgente habilités à prescrire des médicaments
% de prescriptions et de comptes-rendus de protocoles infirmiers bénéficiant d'une analyse pharmaceutique
Commentaires éventuels sur le % de prescriptions/protocoles analysés
Décrire les autres actions de pharmacie clinique mises en œuvre par la PUI
QUALITE ET VIGILANCE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Procédure en cas d'alerte sanitaire de retrait de lot
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Procédure de déclaration d'un évènement relevant de la pharmacovigilance
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Procédure relative aux modalités propres à assurer la sécurisation, la conservation et la prévention des risques infectieux des dotations
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Liste des procédures en vigueur à la PUI
Une organisation est-elle en place au sein de la PUI pour permettre de déclarer des non-conformités ou des évenements indésirables  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non

ARS Bretagne - PUI - Demande de renouvellement d'autorisation des missions et des activités d'u **ACTIVITES OPTIONNELLES** 

### **PREPARATIONS**

Des préparations magistrales, ou des préparations des doses à administrer (PDA) sont-elles réalisées par la PUI ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Compléter un dossier de demande d'autorisation spécifique pour ces activités de préparation en suivant le lien suivant https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pui-preparations-v2022-02-demande-d-autorisation-ars-bretagne
STERILISATION
La préparation des dispositifs médicaux stériles (articles R 5126-71 et R5126-9 10°) est-elle réalisée par la PUI ?  Cochez la mention applicable  Oui
Non
Compléter un dossier de demande d'autorisation spécifique pour cette activité de stérilisation en suivant le lien suivant https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-bretagne-pui-demande-d-autorisation-d-activite
Autres documents  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Autres documents
Remarque générale